



# Conseil de sécurité

Soixante-seizième année

**8794<sup>e</sup>** séance

Lundi 14 juin 2021, à 10 heures

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Auväärt . . . . .	(Estonie)
<i>Membres :</i>	Chine . . . . .	M. Dai Bing
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie . . . . .	M <sup>me</sup> Evstigneeva
	France . . . . .	M. de Rivière
	Inde . . . . .	M. Kakanur
	Irlande . . . . .	M <sup>me</sup> Byrne Nason
	Kenya . . . . .	M <sup>me</sup> Toroitich
	Mexique . . . . .	M. de la Fuente Ramírez
	Niger . . . . .	M. A Barry
	Norvège . . . . .	M. Kvalheim
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	Dame Barbara Woodward
	Saint-Vincent-et-les Grenadines . . . . .	M <sup>me</sup> DeShong
	Tunisie . . . . .	M. Ladeb
	Viet Nam . . . . .	M. Dang

## Ordre du jour

### La situation au Mali

Rapport du Secrétaire général sur le Mali (S/2021/519)

Lettre datée du 1<sup>er</sup> juin 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2021/520)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation au Mali**

#### **Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2021/519)**

#### **Lettre datée du 1<sup>er</sup> juin 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2021/520)**

**Le Président** (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Mali à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. El-Ghassim Wane, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, et M<sup>me</sup> Fatima Maïga, consultante indépendante, membre fondatrice et Présidente de la Coalition des femmes leaders nord, sud et centre du Mali.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2021/519, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali, et sur le document S/2021/520, qui contient le texte d'une lettre datée du 1<sup>er</sup> juin 2021, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Je donne maintenant la parole à M. Wane.

**M. Wane** : Je vous remercie, Monsieur le Président, de l'occasion qui m'est offerte d'entretenir le Conseil sur les développements au Mali et l'évolution de la situation dans ce pays.

Le rapport du Secrétaire général dont le Conseil est saisi (S/2021/519) donne une mise à jour sur la situation sur le terrain, qui est marquée par une insécurité continue dans les parties nord et centre du pays et par une menace terroriste continue qui affecte d'autres parties du pays.

J'ai eu l'occasion, lors d'une séance à huis clos, d'informer le Conseil des événements qui ont conduit, le 24 mai, au renversement du Président et du Premier Ministre du Gouvernement de transition. Je voudrais brièvement rappeler l'évolution de la situation depuis cet exposé.

Comme les membres du Conseil le savent, le coup d'État a été condamné par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), réunie le 30 mai à Accra, ainsi que par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, réuni à Addis-Abeba le 1<sup>er</sup> juin. Les deux organisations ont suspendu la participation du Mali à leurs activités. La CEDEAO, en particulier, a réaffirmé la nécessité du respect du calendrier convenu pour la conclusion de la transition, y compris pour la tenue de l'élection présidentielle au mois de février 2022. La CEDEAO a également appelé à la nomination immédiate d'un Premier Ministre civil et a réitéré ses décisions antérieures, aux termes desquelles le Président de la transition, le Vice-Président de la transition et le Premier Ministre ne peuvent être candidats aux élections visant à restaurer l'ordre constitutionnel.

Le colonel Assimi Goïta a été investi comme Président de la transition, à Bamako, le 7 juin. Le même jour, il a signé un décret nommant M. Choguel Maïga, du Mouvement du 5 juin-Rassemblement des forces patriotiques, comme Premier Ministre. Le Premier Ministre a annoncé la formation du nouveau Gouvernement le 11 juin. Celui-ci comprend 28 membres, dont six femmes, soit 21,42 % du nouveau Gouvernement.

Ces événements sont intervenus neuf mois avant la date prévue pour la fin de la transition. Il importe maintenant qu'une action immédiate soit entamée pour initier les réformes requises et poser les jalons nécessaires pour le déroulement d'un processus électoral qui soit crédible. Cela suppose une approche inclusive, une appropriation malienne et, évidemment, un sens élevé du compromis politique entre les acteurs maliens. Il est tout aussi important que les partenaires du Mali maintiennent leur appui en vue de faciliter l'aboutissement de la transition. Je voudrais aussi ajouter que le Médiateur de la CEDEAO, l'ancien Président nigérian Goodluck Jonathan, est activement engagé dans les efforts visant à assurer le suivi des décisions qui ont été prises, avec le soutien du comité local de suivi de la transition, dont la MINUSMA est membre. Dans ce cadre, il s'est rendu à Bamako, les 8 et 9 juin,

et il a rencontré à cette occasion, avec le Comité local de suivi de la transition, aussi bien le nouveau Président de la transition que le nouveau Premier Ministre de la transition.

Ces deux personnalités ont, à cette occasion, réaffirmé leur engagement à respecter la période convenue pour la fin de la transition, qui envisage la tenue d'élections en février. Elles ont également réaffirmé leur engagement à se conformer à la décision aux termes de laquelle ni le Président de la transition ni le Premier Ministre ne seront candidats à l'élection visant à restaurer l'ordre constitutionnel. Ils ont aussi réitéré leur engagement à travailler avec les mouvements signataires de l'accord issu du processus d'Alger – ces mouvements sont membres du nouveau Gouvernement – et ils ont dit qu'ils feraient tout ce qui est en leur pouvoir pour accélérer la mise en œuvre de l'accord issu du processus d'Alger.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

Ces engagements doivent maintenant se traduire en actions urgentes et concrètes, ce qui nécessite la contribution constructive de toutes les parties prenantes maliennes. Il est temps à présent que les dirigeants maliens dépassent la politique partisane et les intérêts divers et travaillent sérieusement, de concert, à régler la crise dans l'intérêt de leur pays et de son avenir. L'appui de la MINUSMA va rester impératif à cet égard.

C'est d'autant plus nécessaire que les conditions de sécurité dans le nord et le centre du pays restent extrêmement préoccupantes. Leur incidence sur la vie quotidienne des gens est dévastatrice et elles continuent d'avoir un bilan très lourd. Lors de la première réunion du Cabinet, le Premier Ministre a réaffirmé que l'amélioration de la sécurité reste une priorité absolue pour le Gouvernement de transition. On compte désormais plus de Maliens déplacés qu'au plus fort de la crise en juin 2013. Nombre d'entre eux vivent dans des conditions très difficiles, et les informations faisant état de violations des droits humains sont très troublantes. Dans le centre du Mali, en particulier, près de la moitié des écoles sont fermées, principalement en raison de la menace que représentent les groupes armés. Dans certaines zones marquées par la présence de groupes extrémistes violents, le taux de fermeture des écoles atteint 84 %.

Depuis mon arrivée au Mali, le 5 mai, je me suis rendu dans tous les principaux bureaux locaux de la MINUSMA. Les témoignages présentés par

les représentants des autorités locales et de la société civile à Aguelhok, Tessalit, Kidal, Mopti, Douentza, Gao et Menaka ont confirmé que la multitude de défis dans les domaines de la politique, de la gouvernance et de la sécurité engendre des souffrances humaines. Certes, Bamako est le centre de l'attention politique et la mobilisation politique dans la capitale va rester essentielle, mais les efforts de la Mission doivent être axés sur le terrain. L'insécurité et le manque d'accès à l'éducation, à l'eau et à d'autres services de base ont été identifiés comme autant des défis majeurs ayant des incidences sur la vie des Maliens hors Bamako.

Dans le même temps, tous mes interlocuteurs dans la région ont remercié la MINUSMA de sa contribution. La plupart ont exhorté la MINUSMA à faire davantage. De fait, les attentes sont élevées. C'est compréhensible. Là où ils vivent, la présence de l'État est très faible, voire inexistante, et la Mission est perçue comme étant le seul prestataire de sécurité et d'autres services de base. La MINUSMA a clairement un impact tangible, même si toute la population n'a pas conscience de ce qui est fait sur le terrain. Cela étant, il est clair également que la MINUSMA n'est pas en mesure de répondre à toutes les attentes des populations locales. C'est pourquoi la Mission va devoir intensifier ses efforts de communication stratégique pour veiller à ce que son mandat et ses limites soient mieux compris.

Après ma prise de fonction à la MINUSMA, le 5 mai, la Mission a élaboré un plan à 60 jours décrivant les actions prioritaires à mettre en œuvre d'ici à la fin du mandat de la Mission, le 30 juin. Conformément aux priorités stratégiques qui lui ont été confiées, des initiatives concrètes ont été identifiées pour accélérer la mise en œuvre des principales dispositions de l'Accord de paix, faciliter un processus de transition politique plus inclusif et permettre de parvenir à un accord sur la hiérarchisation et la chronologie des réformes clefs. Nous avons également mis au point un plan d'action pour le centre du Mali, où les civils sont le plus exposés aux risques, plan que j'entends inaugurer demain à Mopti. Il est baptisé *An Ka Barokè* – qui signifie « Parlons-nous » – et il s'attache à encourager la mobilisation politique pour stabiliser le centre, à renforcer la protection des civils, à promouvoir la mobilisation de la population, la cohésion sociale et la réconciliation, et à faciliter la restauration de l'administration et des services publics, tout en renforçant la résilience et la participation des femmes et des jeunes.

Dans certaines régions, l'application de ce plan bénéficiera de la création de la force opérationnelle mobile, qui est en partie opérationnelle désormais et est au cœur du plan d'adaptation de la MINUSMA. Elle a déjà permis la conduite d'une mission intégrée de la MINUSMA à Tessit, avec la participation du Gouvernement, qui a été très appréciée par la population locale. Il est prévu qu'une unité de la force opérationnelle mobile soit déployée dans le secteur nord, en renfort des Casques bleus de la MINUSMA dans les zones à risque.

Le plan à 60 jours repose sur plusieurs principes directeurs essentiels, dont les plus importants sont l'appropriation et la direction maliennes. Pour progresser dans la mise en œuvre de l'Accord de paix et de la transition politique, il faut que les dirigeants maliens s'approprient intégralement le processus et que les communautés y adhèrent. C'est particulièrement important pour le centre du Mali. Une vision coordonnée et cohérente du Gouvernement de transition et une présence de l'État renforcée sont indispensables pour que les Casques bleus de la MINUSMA soient efficaces.

La MINUSMA est également déterminée à favoriser une approche qui tourne davantage autour des populations et qui soit orientée vers l'action. Je suis convaincu que le fait de placer les populations au cœur de notre planification et de notre mise en œuvre nous permettra de mener des opérations plus responsables, mieux implantées localement et plus efficaces. En définitive, nous serons jugés à l'aune de l'incidence que nous aurons sur la vie des personnes qui souffrent le plus et que nous sommes là pour servir.

La MINUSMA n'est qu'un maillon – aussi important soit-il – d'une réponse internationale beaucoup plus vaste. En conséquence, il est essentiel de faire jouer les partenariats pour veiller à ce que le Mali reçoive tout l'appui dont il a besoin. Cela supposera de renforcer la coordination au sein de la Mission, mais aussi avec l'équipe de pays des Nations Unies et les autres partenaires multilatéraux et bilatéraux, en particulier la CEDEAO, l'Union africaine et l'Union européenne. C'est un autre principe qu'il faut appliquer, et il le sera en étroite coordination avec les autres présences des Nations Unies dans la sous-région et au-delà.

Une plus grande représentation des femmes dans les processus de prise de décisions politiques et économiques est un autre aspect essentiel. J'ai été impressionné par la résilience des femmes que j'ai rencontrées sur le terrain. Elles étaient engagées, tournées vers l'action et ont exprimé des préoccupations

et des demandes spécifiques. Beaucoup reste encore à faire pour qu'elles soient représentées plus efficacement afin que leurs intérêts et leurs expériences soient pris en compte de façon adéquate. L'emprise de l'extrémisme violent sur de nombreuses communautés maliennes constitue un grave revers, car de nombreux groupes extrémistes violent les droits des femmes et cherchent à les expulser de l'arène publique.

Enfin, le Mali est vulnérable aux effets néfastes des changements climatiques, et sa résilience est affaiblie. Cela risque d'intensifier la concurrence pour les ressources et d'exacerber les conflits. C'est pourquoi il faut inciter les partenaires du Mali à faire plus pour aider le Gouvernement à lutter contre ce problème redoutable.

Je termine en soulignant l'importance de l'appui continu du Conseil de sécurité et de la communauté internationale en général. Le Mali se trouve à un tournant, et nous ne pouvons permettre qu'il retombe dans l'instabilité, car cela aurait de profondes répercussions pour la sous-région et au-delà. Cela reviendrait à abandonner le peuple malien, qui mérite mieux. Aussi difficile, désespérée et frustrante que puisse être la situation au Mali, j'ai été encouragé par la détermination des femmes, des hommes et des jeunes maliens que j'ai rencontrés durant mes visites dans les régions. Ils tiennent réellement à leur pays. Ils sont fiers de leur patrimoine culturel et de leur riche histoire, et ils sont déterminés à bâtir un avenir meilleur pour eux-mêmes et leurs enfants. Il faut s'appuyer sur cette détermination autant que possible pour accélérer la sortie de crise. Nous devons mettre l'accent sur le renforcement de leur résilience et continuer d'appuyer leur quête légitime d'un avenir plus stable et pacifique pour leur pays.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Wane, de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Maiga.

**M<sup>me</sup> Maiga** : Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que le Groupe de travail des organisations non gouvernementales sur les femmes et la paix et la sécurité et OXFAM, de m'offrir cette opportunité de présenter un exposé au Conseil de sécurité sur la situation du Mali et du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Je suis Fatima Maiga, Présidente d'une coalition de femmes issues des groupes signataires de l'Accord pour la paix et la réconciliation

au Mali et Directrice du cabinet de consultation ESEN, qui a récemment piloté le processus d'intégration des femmes dans le Comité de suivi de l'Accord pour le compte de l'Ambassade de Norvège.

La réalisation du programme pour les femmes et la paix et la sécurité au Mali reste dépendante d'une volonté politique forte et d'une relative stabilité politico-institutionnelle. Malheureusement, la cinquième transition post-coup d'État militaire au Mali en 60 ans d'indépendance, dont deux sous le mandat actuel de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), nous démontre le long chemin qui reste à parcourir pour stabiliser le Mali, et ce conformément aux objectifs premiers de la Mission. Elle démontre aussi et surtout que sans un traitement plus significatif des causes profondes de la crise multiforme qui secoue ce pays depuis 2012, le cercle vicieux de l'instabilité perdurera. Il s'agit notamment des questions de gouvernance inclusive et équitable des ressources foncières et productives et de l'accès à la justice.

Mon intervention tournera autour de deux points assortis de recommandations : d'une part, le constat d'une détérioration marquée des droits des femmes avant et pendant l'actuelle transition ; et d'autre part, les priorités et enjeux de l'actuelle transition relativement au programme pour les femmes et la paix et la sécurité et leurs implications pour le mandat de la MINUSMA.

Concernant le premier point, le mandat 2020-2021 de la MINUSMA a été marqué par une forte tendance de fermeture de l'espace des droits des femmes au Mali, et ce malgré des progrès notables. Au titre de ces progrès, neuf femmes des partis signataires siègent pour la première fois depuis six ans dans le Comité de suivi de l'Accord. Il convient d'ailleurs ici de féliciter la Norvège pour son rôle pivot dans l'atteinte de ce résultat.

Pour autant, la situation globale des droits des femmes maliennes reste critique. Ainsi, 2,9 millions de femmes et de filles ont besoin d'une assistance humanitaire d'urgence. Dans les zones sous contrôle partiel de groupes armés – estimées aujourd'hui à environ deux tiers du territoire –, et parfois en vertu d'accords locaux entre ces groupes armés et les populations assiégées, des centaines de milliers de filles et de femmes sont aujourd'hui privées d'accès à l'école, aux centres de santé, aux marchés ou aux champs. Par ailleurs, un trop grand nombre d'entre elles continue de subir des violences sexuelles, y compris le viol collectif et l'esclavage sexuel, en toute impunité des auteurs et

sans avoir connaissance des services encore trop peu nombreux de prise en charge holistique, ou accès à ceux-ci. Ainsi, dans 23 % des cas recensés, les survivantes ne peuvent accéder à des soins de santé, et 48 % des centres de soins ne sont pas encore équipés de trousseaux médico-légaux pour les cas de viol.

Un autre revers, c'est le traitement judiciaire des 115 cas de violences sexuelles et basées sur le genre liées au conflit commis depuis 2012-2013, soit il y a déjà près d'une décennie, et qui n'a connu aucune avancée à ce jour. On note également les violations répétées de la loi 052, dite loi genre, dans tous les gouvernements qui ont été mis en place depuis sa promulgation en 2018, mais de manière accentuée lors de la centaine de nominations de haut niveau effectuées par les autorités de la transition de septembre 2020 à nos jours. Enfin, la suspension en 2020 par le Gouvernement de transition de l'avant-projet de loi contre les violences fondées sur le genre, sous pression de courants religieux, constitue pour l'ensemble des femmes maliennes un sérieux revers.

Concernant le deuxième point, le Conseil de sécurité et la MINUSMA ont un rôle essentiel à jouer pour remettre les questions de genre et de l'application de la résolution 1325 (2000) au cœur des priorités de la transition. En effet, huit des 12 mois du nouveau mandat de la MINUSMA se dérouleront pendant la nouvelle phase de la transition, qui s'est fixé comme priorité la tenue d'élections libres et crédibles d'ici février 2022, d'une part, ainsi que la protection, la stabilité et la sécurité des personnes sur l'étendue du territoire. On note que les questions liées au genre, notamment la prévention et la prise en charge des violences sexuelles et des violences fondées sur le genre, n'avaient pas été retenues parmi les six priorités de la feuille de route initiale de la transition. Le processus attendu d'ajustement de ces priorités pour les neuf mois restants de la transition doit donc être mis à profit pour essayer d'en renforcer le caractère inclusif aussi bien du point de vue des parties prenantes que de la couverture géographique et thématique. Mais ceci ne pourra se faire sans une véritable rupture avec les postures attentistes qui ont largement prévalu au cours des neuf derniers mois concernant le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, qui est pourtant adossé à un plan robuste d'action nationale pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000). Plus particulièrement, ce programme doit cesser d'être juste l'affaire de tous pour être la responsabilité bien définie et soumise à évaluation de certaines parties prenantes.

Aussi, il est recommandé au Conseil de sécurité d'élargir le mandat politique et opérationnel de la MINUSMA au-delà de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, de manière notamment à incorporer les efforts actuels de réconciliation et de paix à travers le dialogue politique et les négociations avec les groupes armés, y compris ceux désignés comme terroristes dans le centre du Mali. À cet égard, nous nous félicitons de l'annonce faite par le Représentant spécial, M. Wane, du lancement prochain du plan d'action gouvernemental pour le Centre. Nous pensons que ces recommandations de négociation sont conformes au Dialogue national inclusif de 2020, recommandations qui par ailleurs ont été réaffirmées dans la feuille de route de la transition.

Nous recommandons également de renforcer urgemment le mécanisme institutionnel pour les questions de genre et les moyens d'action des organisations de la société civile féminine afin de leur permettre de veiller et d'influencer le cours des deux priorités énoncées ci-dessus. Un nouveau mécanisme entièrement dédié au renforcement de la transition, des processus électoraux et de négociation par une prise en compte intégrale et optimale des questions d'égalité femmes-hommes, pourrait être envisagé.

Nous préconisons également au Conseil de sécurité et à la MINUSMA d'accompagner urgemment les autorités de la transition actuelle en vue de l'affirmation et du respect, d'une part, des engagements nationaux et internationaux du Mali, notamment en matière de représentation des femmes aux postes nominatifs et électifs, mais également du droit humanitaire et des droits humains, y compris dans le contexte des négociations avec les groupes armés. Dans ce contexte, les dispositions de la résolution 1325 (2000) appelant à une implication effective des femmes dans ces processus doivent être réaffirmées et appliquées.

Enfin, nous exhortons le Conseil à privilégier dans le nouveau mandat de la MINUSMA un programme pour les femmes et la paix et la sécurité resserré avec des indicateurs précis, notamment sur la question du traitement judiciaire des cas de violence sexuelles et fondées sur le genre liées au conflit, et la prise en charge holistique des survivantes de ces violences.

Il va sans dire que le peuple malien a désespérément besoin de paix et de prospérité après une décennie de violent conflit et d'instabilité récurrente. Cependant, ces aspirations ne deviendront réalité que si les droits des femmes sont protégés et qu'elles

participent véritablement à la construction d'une paix durable. J'en appelle donc aux membres du Conseil de sécurité pour qu'ils les appuient dans ce sens.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie M<sup>me</sup> Maiga de son exposé.

J'appelle l'attention des orateurs sur le paragraphe 22 de la note du Président parue sous la cote S/2017/507, qui encourage tous les participants aux séances du Conseil à faire leur déclaration en cinq minutes ou moins, conformément à l'engagement pris par le Conseil de sécurité de faire un meilleur usage des séances publiques.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M. de Rivière** (France) : Je remercie M. Wane et M<sup>me</sup> Maiga pour leurs interventions.

Le Mali traverse un moment particulièrement critique. La France a fermement condamné le coup d'État ayant abouti à la démission forcée du Président de transition et de son Premier Ministre. Nous avons pris acte de la suspension du Mali des instances de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Union africaine. Nous soutenons les efforts de la CEDEAO et les exigences qu'elle a formulées. Le Conseil de sécurité, comme il l'a indiqué dans sa déclaration à la presse du 26 mai (SC/14532), continuera de suivre la situation attentivement. La priorité absolue doit être l'organisation de l'élection présidentielle, le 27 février 2022, à laquelle les autorités en charge de la transition ne pourront pas concourir. La France a suspendu, à titre conservatoire et temporaire, ses opérations militaires conjointes avec les forces armées maliennes dans l'attente de clarifications. La médiation de la CEDEAO a constaté certaines avancées, notamment la nomination d'un Premier Ministre civil et du Gouvernement. Nous serons attentifs aux conclusions du sommet de la CEDEAO du 19 juin prochain.

C'est parce que ce contexte est fragile que la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) demeure un outil essentiel. Pour le renouvellement du mandat, nous proposerons d'en conserver les deux priorités stratégiques. D'abord, le soutien à la mise en œuvre de l'Accord de paix, qui reste un enjeu central pour la stabilisation du Mali. Ensuite, l'appui à la stabilisation du centre du pays. Nous proposerons aussi de maintenir

la tâche de protection des civils, alors même que les violences intercommunautaires persistent.

Dans tous les cas, le traitement de ces questions demeurera partiel tant qu'il n'y aura pas, de la part des Maliens, de stratégie politique claire et d'action résolue pour traiter l'ensemble des dimensions de la crise : politique, notamment sur les exigences fixées pour la fin de la transition, sécuritaire, mais également humanitaire, des droits de l'homme et de développement durable. Nous proposerons que le mandat prenne en compte ces dimensions, tout comme les enjeux essentiels de la pleine participation des femmes et des jeunes à la vie politique et les effets du changement climatique, qui sont une des causes de la crise au Sahel.

Nous relevons que les moyens de la MINUSMA demeurent limités pour faire face à la situation au centre. Cette priorité lui a été fixée en 2019 sans lui fournir de moyens supplémentaires. Dans cette zone, la Mission ne compte que 2 000 Casques bleus et trois hélicoptères mis à disposition une semaine sur deux. Nous souhaitons donc poser sérieusement la question d'une hausse des moyens et du plafond de troupes. Il s'agit de permettre à la Mission de mieux protéger les civils et de favoriser la réconciliation entre les communautés, sans remettre en cause son action sur le reste du territoire malien. Ce renforcement serait complémentaire de la mise en œuvre du plan d'adaptation, que nous soutenons et appelons à mettre pleinement en œuvre.

Le mécanisme de soutien à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel via la MINUSMA est très utile mais n'est pas suffisant. Un soutien accru et prévisible de l'ONU à la Force conjointe nous semble essentiel. Cela prendrait la forme d'un bureau de soutien, financé sur contributions obligatoires. Cette solution ne nécessite pas de placer la Force conjointe sous Chapitre VII. La France entend accompagner les efforts des pays africains pour atteindre cet objectif, dans le cadre d'une discussion que nous souhaitons voir aboutir dans les meilleurs délais.

Enfin, je voudrais revenir sur les annonces effectuées le 10 juin dernier par le Président de la République sur la transformation de notre dispositif militaire au Sahel. Cette transformation avait déjà fait l'objet de discussions lors du sommet de N'Djamena de février 2021. En termes de méthode, nous menons actuellement des consultations avec nos partenaires sahéliens et internationaux. Le nouveau cadre préservera nos engagements auprès de la MINUSMA et de nos

partenaires internationaux présents sur le terrain à nos côtés.

**M. Abarry** (Niger) : Je voudrais d'entrée de jeu présenter mes sincères excuses au Conseil et à ses membres pour l'avoir fait attendre.

J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir le Kenya, le Niger et la Tunisie, ainsi que de Saint-Vincent-et-les Grenadines.

Je voudrais commencer par remercier M. El-Ghassim Wane, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), pour son exposé complet et pour ses efforts en faveur de la stabilisation du Mali. Nos remerciements vont également à M<sup>me</sup> Fatima Maïga, Présidente de la Coalition des femmes leaders nord, sud et centre du Mali, pour sa présentation fort instructive. Je salue également la présence parmi nous du Représentant permanent du Mali, M. Issa Konfourou.

À la veille du renouvellement du mandat de la MINUSMA, l'attention de la communauté internationale a été attirée par des événements à la fois encourageants et parfois inquiétants au cours de la période sous examen. Les trois membres africains du Conseil et Saint-Vincent-et-les Grenadines saluent et apprécient la précieuse contribution que la MINUSMA continue d'apporter à la stabilisation du Mali. Nous réitérons notre soutien à son mandat, qui est plus que jamais nécessaire en cette période cruciale de la marche du Mali vers la démocratisation, la stabilisation et la réconciliation. Nous réaffirmons notre attachement indéfectible à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale du Mali.

J'articulerai mon intervention autour de deux aspects : les observations majeures et les recommandations des trois membres africains du Conseil et Saint-Vincent-et-les Grenadines.

Tout d'abord, en ce qui concerne les principales observations, sur le plan politique, nous saluons les efforts des Maliens qui ont permis de surmonter les récentes turbulences et de remettre sur les rails le processus de transition, dont l'un des derniers actes a été la formation d'un Gouvernement dirigé par un Premier Ministre civil, M. Chogel Maïga. Nous appelons le nouvel exécutif à ne ménager aucun effort pour poursuivre, avec détermination, la mise en œuvre de la

feuille de route transitoire, dont le calendrier électoral a déjà été publié.

À cet égard, il est plus que jamais nécessaire que la communauté internationale maintienne son soutien au processus de transition jusqu'à l'organisation d'élections crédibles, inclusives et transparentes en février 2022. Ce processus doit inclure la participation pleine, égale et significative des femmes et des jeunes.

Nous saisissons cette occasion pour saluer l'engagement soutenu de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le rôle crucial de médiation joué par son envoyé spécial et l'Union africaine. Les trois pays africains membres du Conseil et Saint-Vincent-et-les Grenadines saluent également les bons offices et les efforts de réconciliation de la MINUSMA, qui a constamment contribué à amener les Maliens à des positions conciliantes, au niveau tant national que local.

Par ailleurs, nous prenons note de la création du Cadre stratégique permanent, par la Coordination des mouvements de l'Azawad et la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger, afin d'optimiser les efforts de mise en œuvre de l'Accord de paix et de rendre opérationnels les mécanismes conjoints pour mieux faire face à la détérioration de la sécurité et de la situation humanitaire au Mali. Nous les encourageons à se concentrer sur l'unité nationale et le dialogue, afin de faire avancer le programme de réconciliation nationale.

En ce qui concerne la sécurité, le Mali, ainsi que d'autres pays du Sahel, continue d'être exposé aux horreurs du terrorisme. De plus, l'impact du départ incontrôlé de combattants étrangers et de mercenaires, couplé à la prolifération d'armes en provenance de la Libye, souligne le besoin urgent d'une solution durable et holistique pour le Sahel.

L'extrémisme violent, la violence intercommunautaire et le crime organisé transnational sont en hausse et exigent une plus grande attention de la part du Conseil de sécurité. Nous restons préoccupés par les attaques continues contre les civils, la MINUSMA et les forces armées maliennes, régionales et internationales. À cet égard, l'annonce de la suspension de la coopération militaire des partenaires du Mali, y compris la réduction progressive de la force de l'opération Barkhane, suscite des inquiétudes pour un Mali qui se trouve à la croisée des chemins.

En ce qui concerne le plan d'adaptation de la MINUSMA, les résultats de la mise en place et de

l'opérationnalisation de l'équipe spéciale mobile ont été convaincants et encourageants.

Sur le plan humanitaire, la situation actuelle au Mali et au Sahel est une source de grande préoccupation. Les effets de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et l'insécurité alimentaire nécessitent un financement urgent du Plan de réponse humanitaire 2021, dont seulement 14,3 % des 563 millions de dollars nécessaires ont été jusqu'ici mobilisés. Nous devons agir de toute urgence pour sauver les 5,9 millions de personnes vulnérables qui ont besoin d'aide au Mali, car une mauvaise saison des pluies risque d'être lourde de conséquences si l'aide nécessaire n'est pas fournie à temps.

Cette situation humanitaire, exacerbée par les conflits intercommunautaires et l'insécurité alimentaire induite par les effets du changement climatique, comme cela a été fort justement relevé par le Représentant spécial du Secrétaire général, est un facteur qui entrave les efforts de stabilisation et de consolidation de la paix au Mali. Par conséquent, les trois membres africains du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et-les Grenadines estiment que l'analyse et l'intégration des risques sécuritaires liés au changement climatique sont nécessaires dans le mandat de la MINUSMA.

À la lumière de ce qui précède, je souhaiterais formuler les recommandations suivantes, au nom des trois membres africains du Conseil et de Saint-Vincent-et-les Grenadines.

Nous pensons que le soutien dont les Maliens ont tant besoin, à ce stade, doit répondre aux aspirations des Maliens eux-mêmes, qui devraient s'approprier le processus de stabilisation et de réconciliation dans leur pays et en être les acteurs centraux. À ce titre, il est important de réajuster l'intervention internationale, y compris le rôle de la MINUSMA.

Nous appelons à une meilleure coordination et à une plus grande cohérence de ces interventions pour en maximiser les effets et donner ainsi plus de chances de succès à la transition et à l'installation d'institutions démocratiques stables, gage de stabilité et de prospérité pour le pays.

Dans ce contexte, les trois membres africains du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et-les Grenadines encouragent les autorités maliennes à capitaliser sur les progrès réalisés dans la première phase de la transition, en veillant au respect du calendrier des élections et de la durée de 18 mois de la transition, conformément

à la feuille de route et aux recommandations de la CEDEAO. Nous les encourageons également à accélérer la mise en œuvre des dispositions de l'Accord de paix, la protection des civils et le processus de dialogue dans le centre du pays.

En outre, les trois membres africains du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et-les Grenadines sont d'avis que les sanctions compliqueront davantage la situation sécuritaire et humanitaire déjà préoccupante au Mali. Ils soutiennent à cet égard les recommandations et décisions du dernier sommet de la CEDEAO sur le Mali. De même, les décisions que les partenaires pourront être amenés à prendre ne doivent ni aggraver la situation au Mali ni porter atteinte aux acquis de la lutte contre le terrorisme dans la région.

Pour conclure, les membres africains du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et-les Grenadines souhaitent que le prochain mandat de la MINUSMA accorde une attention particulière au soutien de la transition malienne. Pour sa reconstruction, le pays aura également besoin d'un soutien économique conséquent, afin de consolider les acquis de la paix. Ainsi, les membres africains du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et-les Grenadines invitent tous les partenaires du Mali et les institutions financières internationales à soutenir le peuple malien dans cette phase critique.

Tout en appréciant le soutien des autres partenaires et de la MINUSMA à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, les insuffisances du mécanisme de soutien identifiées dans les récentes évaluations du Secrétaire général et la suspension de la coopération militaire avec le Mali appellent, d'une part, à ce qu'une attention soit accordée à l'octroi d'un mandat plus robuste à la MINUSMA et, d'autre part, à retirer la tâche supplémentaire de soutien à la Force conjointe, assignée par la résolution 2391 (2017), afin de lui permettre de mieux se concentrer sur ses priorités stratégiques, compte tenu de la situation qui prévaut actuellement sur le terrain. La création du Bureau d'appui des Nations Unies dédié à cette force régionale, ou toute autre formule opérationnelle et efficace, revêt beaucoup d'importance et de pertinence à cette fin.

Enfin, les trois membres africains du Conseil de sécurité et Saint-Vincent-et-les Grenadines soutiendront la prolongation d'un an du mandat de la MINUSMA, qui devra être réadapté aux réalités du terrain – où il n'y a pas de paix à maintenir –, tout en permettant à la force d'assurer une meilleure protection des civils et

d'avoir une meilleure implication dans le règlement des conflits intercommunautaires dans le pays.

**M. Dai Bing** (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Wane, de son exposé, et je souhaite la bienvenue au représentant du Mali à la séance de ce jour. Par ailleurs, j'ai écouté avec attention la déclaration faite par M<sup>me</sup> Maiga en sa qualité de représentante de la société civile.

La situation au Mali a une incidence sur la sécurité et la stabilité de la région du Sahel, et même du continent africain tout entier. Un Mali stable, unifié, prospère et engagé sur la voie du progrès va dans le sens des intérêts communs de la communauté internationale. À l'heure actuelle, le Mali se heurte à de multiples difficultés dans les domaines de la politique, de l'économie, de l'aide humanitaire et de la sécurité, entre autres. La Chine espère que les parties maliennes donneront la priorité aux intérêts de la population du pays et qu'elles feront en sorte que le peuple malien s'unisse pour relever ces défis.

La Chine note que les autorités maliennes ont réaffirmé leur attachement à la transition politique. Nous espérons que toutes les parties parviendront à faire avancer sérieusement les préparatifs des élections, à venir à bout des divergences par le dialogue, et à rétablir l'ordre constitutionnel le plus rapidement possible. La Chine se félicite que les parties maliennes aient renouvelé leur engagement en faveur de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Elle encourage à continuer de progresser vers la restauration de l'autorité de l'État, le redéploiement des forces armées, et l'opérationnalisation de la Zone de développement des régions du nord, afin de poser de solides bases pour la stabilité et le développement du Mali.

La Chine est favorable à ce que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Union africaine continuent de jouer leur rôle important, et à ce que les pays africains trouvent des solutions africaines aux problèmes africains. Le centre et le nord du Mali ont été fréquemment le théâtre des activités des forces extrémistes, ainsi que d'un nombre croissant d'attaques terroristes et de conflits intercommunautaires, qui ont fait de nombreuses victimes civiles et provoqué une crise humanitaire. La communauté internationale et les pays partenaires pertinents continueront d'appuyer les opérations antiterroristes du Mali afin de protéger les

civils. Les moyens militaires à eux seuls ne seront pas suffisants pour venir à bout des problèmes fondamentaux.

Comme le suggère le Secrétaire général dans son rapport (S/2021/519), il faut déployer des efforts multiformes sur les fronts politique, économique, judiciaire et social, afin d'aider le Mali à restaurer l'autorité de l'État, à mettre en œuvre les programmes de désarmement, démobilisation et réintégration, à parvenir au développement, à éliminer la pauvreté et à améliorer le bien-être du peuple malien, en vue d'éradiquer les causes profondes des conflits, tout en en traitant les symptômes.

Sous la direction du Représentant spécial Wane, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) a rempli son mandat avec diligence dans des circonstances très difficiles, et elle a accompli un travail considérable afin de maintenir la paix et la stabilité dans le pays. La Chine leur en est reconnaissante et entend continuer d'appuyer l'action du Représentant spécial et de la Mission.

Sur le fond, la Chine est favorable à une prorogation du mandat de la MINUSMA et à la proposition du Secrétaire général de maintenir les effectifs en tenue autorisés à leur niveau actuel. La Mission doit continuer de fournir un soutien logistique à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et d'améliorer ses modalités d'appui afin de répondre au mieux aux besoins de la Force conjointe. La Chine salue les efforts de l'Union européenne, de l'ONU et du G5 Sahel pour intensifier la coopération à cet égard.

La MINUSMA a dû faire face à une augmentation palpable des menaces à sa sécurité cette année. Onze personnes ont été tuées à ce jour, ce qui est extrêmement navrant. L'application du principe de responsabilité est un moyen important de renforcer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix. La Chine salue ainsi la condamnation par la Cour d'assises de Bamako de plusieurs personnes accusées d'avoir attaqué et tué des soldats de la paix.

Il est important de mettre en œuvre la résolution 2518 (2020) et la récente déclaration présidentielle sur le renforcement de la sûreté et de la sécurité des soldats de la paix (S/PRST/2021/11) en identifiant les vulnérabilités et en réglant les problèmes fondamentaux et difficiles, à la lumière de la situation sur le terrain. Il importe également d'accentuer les efforts pour améliorer l'appréciation des situations par les opérations

de maintien de la paix, ainsi que leurs capacités d'intervention d'urgence et de sauvetage, de renforcer leur aptitude à lutter contre les menaces que posent les engins explosifs improvisés et de vacciner les soldats de la paix.

**M. de la Fuente Ramírez** (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je remercie le Représentant spécial Wane de l'explication qu'il a donnée concernant les derniers événements au Mali et je lui souhaite plein succès dans ses nouvelles responsabilités. Je salue également la participation fort utile de M<sup>me</sup> Fatima Maïga à la présente séance. Le Mexique espère que le Conseil de sécurité invitera plus fréquemment des représentantes de la société civile à participer à ses discussions. Je salue également la présence du représentant du Mali dans la salle aujourd'hui.

Mon pays regrette sincèrement l'intervention d'un groupe des Forces de défense et de sécurité maliennes ayant conduit à l'arrestation et à la démission du Président et du Premier Ministre de la transition le mois dernier. Cette deuxième rupture de l'ordre constitutionnel par une intervention militaire en moins de neuf mois complique la progression vers une transition démocratique et contribue à l'affaiblissement de l'État, ce qui ne peut qu'avantager les groupes extrémistes.

Nous prenons acte de l'investiture du colonel Goïta en tant que Président et de la formation d'un nouveau Gouvernement dirigé par M. Choguel Maïga. Nous leur demandons instamment de relancer le processus de transition dans les plus brefs délais, conformément aux modalités et au calendrier définis précédemment ainsi qu'à la déclaration à la presse du Conseil de sécurité en date du 26 mai (SC/14532), à la feuille de route et à la charte de la transition. Nous exhortons les organisations régionales, en particulier la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, à user de toute leur influence sur les nouvelles autorités pour éviter de nouveaux contretemps dans le processus de transition et la mise en œuvre de l'accord de paix.

Je voudrais appeler l'attention du Conseil de sécurité sur trois points.

Premièrement, il est capital que les nouvelles autorités accordent la priorité absolue à l'organisation d'élections libres, crédibles et ouvertes à tous. Le Gouvernement et la communauté internationale doivent axer leur attention sur le règlement des questions en suspens telles que le parachèvement du cadre juridique électoral, la composition de la Commission électorale,

l'intégration des listes électorales et la mise en place d'un dispositif de sécurité qui permette le déroulement pacifique de la campagne et du scrutin relatifs au référendum constitutionnel, aux élections municipales et régionales et aux élections législatives et présidentielle sur l'ensemble du territoire national.

Le Mexique demande instamment au Gouvernement malien de prendre les mesures nécessaires pour garantir la participation des femmes au processus politique et leur réserver au moins 30 % des postes à responsabilité, comme le veut la loi. Nous regrettons que le Gouvernement récemment formé ne respecte pas ce seuil minimum. Nous comptons également sur l'autorité électorale pour faire le nécessaire afin de garantir la participation des personnes déplacées et des réfugiés.

Deuxièmement, nous condamnons les activités terroristes et la violence intercommunautaire, qui continuent de faire des victimes civiles et aggravent la situation humanitaire. Nous faisons une nouvelle fois part de notre inquiétude face à la propagation des actes de violence dans le sud et à leur intensification dans les pays voisins tel le Burkina Faso. Nous sommes préoccupés par la complexité croissante des attaques perpétrées par les groupes armés et l'utilisation de matériel de plus en plus sophistiqué. À cet égard, j'aimerais entendre l'opinion du Représentant spécial concernant les mesures supplémentaires qui pourraient être prises pour combattre les réseaux d'approvisionnement en armes et matériel militaire des groupes armés.

Étant entendu que c'est à l'État malien qu'incombe la responsabilité principale de protéger la population contre la violence, le Mexique appelle la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et les forces internationales à coordonner leurs actions afin de renforcer les capacités des forces de sécurité maliennes pour que celles-ci soient en mesure de protéger les civils et les droits fondamentaux de la population. À cet égard, nous saluons les résultats positifs des efforts de la MINUSMA pour réduire le nombre d'incidents touchant des civils à Ansongo. Il convient également de mentionner la coopération entre la police des Nations Unies et la mission de renforcement des capacités de l'Union européenne en vue de former les forces de sécurité dans la région de Mopti.

Troisièmement, le Mexique condamne l'attaque lancée en avril contre la base de la MINUSMA à Aguelhok, qui a malheureusement fait quatre victimes parmi le personnel de la Mission. Nous soulignons

une nouvelle fois que de tels actes pourraient constituer des crimes de guerre. Mon pays appelle les autorités maliennes à lutter contre les campagnes de désinformation visant à attiser l'animosité contre la MINUSMA dans la région.

Nous accueillons avec satisfaction la première condamnation en mars d'un individu impliqué dans deux attaques contre la MINUSMA. Ce précédent devrait permettre de rendre justice aux soldats de la paix qui ont perdu la vie au Mali.

Pour terminer, mon pays appuie pleinement la MINUSMA et prend note de la recommandation du Secrétaire général concernant le renouvellement de son mandat. Le Mexique participera de manière constructive aux négociations visant à renforcer la mise en œuvre des priorités stratégiques de la Mission en centrant son action sur la protection des civils.

**M. DeLaurentis** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial Wane et M<sup>me</sup> Maiga des exposés qu'ils ont présentés aujourd'hui.

Une fois de plus, nous nous réunissons au lendemain d'une attaque commise contre les soldats de la paix de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Je m'associe à mes collègues pour exprimer toute ma sympathie aux courageux soldats de la paix blessés dans cette attaque.

Nous nous associons aux autres membres de la communauté internationale qui ont appelé le Mali à respecter le calendrier de sa transition vers un gouvernement élu démocratiquement. Nous appuyons la création par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) d'un mécanisme chargé de surveiller le respect des critères liés à la période de transition et le déroulement de l'élection présidentielle le 27 février 2022, comme prévu. Nous souscrivons à la déclaration publiée par la CEDEAO à l'issue de son sommet extraordinaire du 30 Mai, et notamment à son appel à la libération immédiate des détenus et des personnes assignées à résidence, au strict respect de la période de transition de 18 mois et à la nomination d'un Premier Ministre civil et d'un Gouvernement inclusif, et à la demande qu'elle a adressée au Président, au Vice-Président et au Premier Ministre de la transition de ne pas se porter candidats à la prochaine élection présidentielle, sous aucun prétexte.

Nous condamnons de nouveau l'arrestation et l'assignation à résidence de l'ancien Président de la

transition, de l'ancien Premier Ministre de la transition et d'autres responsables. Il s'agit d'une atteinte directe à la transition dans laquelle est engagé le pays en vue de rétablir la démocratie et l'état de droit.

Les États-Unis collaboreront avec leurs partenaires dans toute la région pour favoriser le respect de la démocratie, des droits de l'homme et de l'état de droit. Nous réfléchissons à plusieurs mesures de politique étrangère à appliquer en réponse à toute action qui entraverait la transition vers un Gouvernement dûment élu. Nous soutenons fermement le peuple malien dans ses aspirations à la démocratie, à la paix, au développement et au respect des droits de l'homme.

Il est essentiel que les élections de février 2022 soient libres et régulières et qu'elles soient administrées par des autorités électorales compétentes et impartiales, grâce à des processus transparents. Nous exhortons le Gouvernement de transition à garantir la participation pleine, égale et effective des femmes aux élections. Les femmes doivent être à la fois candidates et électrices.

Dans le même temps, le Gouvernement de transition ne doit pas perdre de vue la responsabilité de la protection des civils et des droits de l'homme qui lui incombe au premier chef. Le Gouvernement de transition doit créer des conditions propices à la stabilité et répondre aux griefs sociaux. Cela nécessite la mise en œuvre intégrale de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, en particulier l'inclusion significative des femmes et des organisations de la société civile dirigées par des femmes dans sa mise en œuvre. En outre, le Gouvernement de transition doit s'efforcer de rétablir l'autorité de l'État dans l'ensemble du pays, y compris l'autorité civile et judiciaire et les services de sécurité, et prendre des mesures crédibles pour lutter contre toutes les formes d'impunité, notamment en ce qui concerne les violations des droits de l'homme et les abus.

Le renouvellement du mandat de la MINUSMA doit tenir compte de la transition fragile vers une gouvernance démocratique, fournir l'appui en matière de logistique et de sécurité nécessaire à la tenue des élections de février 2022, et donner la priorité à la protection des civils et à la mise en œuvre de l'accord issu du processus d'Alger.

Mais la MINUSMA ne constitue qu'un seul élément d'une paix durable au Mali, et elle ne peut pas se substituer au Gouvernement malien. Le Gouvernement

de transition doit s'approprier davantage le processus et prendre des mesures crédibles pour lutter contre l'impunité et protéger les civils sur l'ensemble du territoire malien.

Étant donné les tâches considérables que doit accomplir la MINUSMA, nous réitérons qu'il importe de bien faire la distinction entre la lutte contre le terrorisme et le maintien de la paix afin de protéger l'impartialité et le personnel de l'ONU. Ni les contributions statutaires de l'ONU aux opérations de maintien de la paix ni une autorisation au titre du Chapitre VII ne sont appropriées pour appuyer la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), qui est une opération offensive de lutte contre le terrorisme. La Force conjointe est une coalition de forces nationales dirigée par les Gouvernements du G5 Sahel et non par le Conseil de sécurité.

Les États-Unis sont un partenaire engagé auprès des pays du G5 Sahel. Nous appuyons la Force conjointe du G5 Sahel en lui fournissant, sur une base bilatérale, du matériel, une formation et des conseils afin de combler les lacunes critiques en matière de capacités. Au cours des quatre dernières années, nous avons consacré plus de 580 millions de dollars à la fourniture d'une assistance en matière de sécurité et d'autres formes d'aide à la lutte contre l'extrémisme violent au Burkina Faso, au Mali, en Mauritanie, au Niger et au Tchad. En plus de notre appui bilatéral, nous sommes déterminés à collaborer avec nos partenaires du Conseil pour identifier les moyens d'aider la région ensemble.

**M<sup>me</sup> Byrne Nason** (Irlande) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Wane, de son exposé de ce matin. Je tiens à saluer la présence de M<sup>me</sup> Maïga, qui est une voix forte et une ardente défenseuse des femmes au Mali. Son message, qui était réfléchi et tourné vers l'avenir, a vraiment trouvé un écho parmi nous ce matin. Elle peut compter sur le plein appui de l'Irlande.

Je tiens également à saluer la présence parmi nous de notre ami et collègue, l'Ambassadeur Issa Konfourou.

Comme nous l'avons entendu de la part de plusieurs intervenants, les événements qui se déroulent au Mali sont très préoccupants. Il y a deux semaines, le Conseil de sécurité a demandé collectivement la libération de tous les dirigeants détenus (voir SC/14532). Il est totalement inacceptable que Bah N'Daw et Moctar Ouane soient toujours assignés à résidence. Nous demandons de nouveau leur libération immédiate, sans condition et en toute sécurité.

Nous souhaitons tout particulièrement saluer le leadership constructif dont fait preuve la région dans le règlement de cette crise. Nous pensons que les parties doivent se conformer strictement aux conditions fixées par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Union africaine, qui appellent au respect de la Charte de la transition. La transition doit être inclusive et déboucher sur le retour à l'ordre constitutionnel et sur des élections démocratiques dans le délai prévu de 18 mois. Nous saluons également les bons offices fournis par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) au cours des dernières semaines dans des circonstances difficiles.

La Charte de la transition garantit un Gouvernement civil inclusif et démocratiquement élu pour les citoyens du Mali. Ces garanties doivent être respectées. Comme le prévoit la Charte de la transition, le Président et le Vice-Président de transition ne sont pas éligibles aux élections présidentielle et législatives. Nous voulons que cette clause soit respectée.

Reporter les élections ne contribuera pas à la stabilité au Mali. Nous trouvons préoccupant qu'à ce jour, aucune décision n'a été prise concernant la mise en place d'un organisme de gestion des élections unique. Nous demandons que cet organisme soit nommé dès que possible, et qu'il soit indépendant et inclusif.

Nous l'avons déjà dit, mais cela mérite d'être répété aujourd'hui : la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali est indispensable pour instaurer une paix juste et durable au Mali. Il ne doit y avoir aucun doute à ce sujet dans l'esprit des Maliens, et les dirigeants du pays ne doivent pas s'écarter de cette voie. Comme le Représentant spécial l'a dit, le moment est venu de dépasser les enjeux politiques dans l'intérêt des Maliens ordinaires et de la société malienne.

Nous encourageons la MINUSMA à poursuivre ses activités de sensibilisation en faveur de l'accord de paix, non seulement au niveau politique, mais aussi au niveau local. Une meilleure compréhension de l'accord et un appui renforcé à celui-ci conduiront à une plus grande adhésion et à un plus grand engagement à tous les niveaux. Sur ce point, mon pays, l'Irlande, parle en connaissance de cause.

Je tiens à remercier une nouvelle fois M<sup>me</sup> Maiga pour son puissant appel à l'action. À mon sens, l'égalité des sexes n'est pas une question d'idéalisme et ne doit pas non plus être considérée comme un luxe dont on ne

pourra profiter qu'une fois la paix instaurée ; il s'agit fondamentalement d'une question de paix et de sécurité en soi. L'égalité des genres concerne la répartition du pouvoir dans l'intérêt de la société dans son ensemble. C'est pourquoi, au Mali, il est impératif que l'espace de la société civile réservé aux femmes soit protégé, voire accru, et que les femmes ne soient pas limitées dans la sphère publique. J'ai récemment rencontré des femmes maliennes et, comme le Représentant spécial, je les ai trouvées déterminées et orientées vers l'action. Elles sont avant tout courageuses.

Nous pensons que les femmes maliennes doivent être encouragées, soutenues et habilitées à participer pleinement aux prochaines élections, en qualité tant d'électrices que de candidates. Leur représentation est également un élément essentiel à prendre en compte lors de la nomination des membres du Cabinet. Encourager les femmes maliennes à assumer ces responsabilités est dans notre intérêt à tous, et surtout dans l'intérêt du peuple malien dans son ensemble. Sur ce point, je tiens à souligner que la participation des femmes à la vie politique est un droit, et non une demande, et nous regrettons que les progrès accomplis soient insuffisants, comme nous l'avons entendu ce matin. Comme l'a dit M<sup>me</sup> Maiga, nous ne pouvons pas nous contenter d'attendre pour voir ce qui se passe.

Nous sommes profondément préoccupés par le manque de justice accordée aux victimes et aux rescapés de violences sexuelles liées au conflit au Mali. Comme nous l'avons entendu précédemment, la documentation des cas de violence sexuelle liée au conflit reste étonnamment faible. Nous demandons à la MINUSMA d'aider les autorités maliennes à poursuivre de toute urgence les auteurs de ces violences, et nous exhortons les autorités maliennes à adopter une législation sur les violences sexuelles et fondées sur le genre, conformément aux conventions internationales et régionales, et à mettre en place des procureurs et des unités de police spécialisés dans la lutte contre ces violences.

*(l'oratrice poursuit en français)*

L'impunité pour la violence sexuelle liée aux conflits ainsi que pour les violations continues des droits de l'homme commises par plusieurs acteurs au Mali, y compris les forces armées, doit cesser. En tant que pays fournisseur de contingents à la MINUSMA, l'Irlande se félicite des progrès réalisés par les autorités maliennes en ce qui concerne le premier verdict de culpabilité rendu directement pour le meurtre d'un soldat de la paix. Cela

constitue un jalon important, et nous encourageons plus de progrès à cet égard.

En plus du soulèvement contre l'autorité politique, ainsi que des besoins humanitaires, l'insécurité continue à aggraver la souffrance des Maliens. Nous sommes préoccupés par l'augmentation des attentats contre des civils. Cette augmentation souligne la nécessité d'une priorisation de la protection des civils dans le cadre du mandat de la MINUSMA. Cela démontre aussi qu'il est urgent que les autorités maliennes prennent des mesures afin de prévenir et de réduire la violence contre les civils. Les violations persistantes contre les enfants sont extrêmement préoccupantes, et le Gouvernement malien doit s'assurer que les mesures de protection des enfants sont mises en place avec urgence.

Pour conclure, nous félicitons la MINUSMA pour son rôle important dans des conditions extrêmement difficiles. Le travail de la Mission est crucial, et l'Irlande soutient pleinement le renouvellement de son mandat à la fin du mois.

Cependant, les défis auxquels le Mali est face ne peuvent pas être résolus uniquement par des efforts en matière de sécurité. Nous devons répondre aux causes premières de l'instabilité. Les prochaines élections présentent une occasion d'inaugurer une nouvelle ère de gouvernance démocratique et inclusive. Je voudrais réitérer le soutien profond de mon pays, l'Irlande, en accompagnant le Mali dans ces efforts.

**M. Kvalheim** (Norvège) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Wane, de son premier exposé de ce matin. Nous avons également apprécié l'éclairage apporté par M<sup>me</sup> Fatima Maiga, une ancienne consultante précieuse de notre ambassade à Bamako. Nous nous félicitons vivement de son rôle de cheffe de file dans la défense de la voix des femmes au Mali. Je la remercie également des paroles aimables qu'elle nous a adressées. Nous nous félicitons en outre de la présence de l'Ambassadeur Issa Konfourou parmi nous.

La Norvège, aux côtés du Mali, du Royaume-Uni et de la France, a récemment participé à un événement qui a souligné l'une des réalisations auxquelles M<sup>me</sup> Maiga a contribué : le renforcement de la participation des femmes au Comité de suivi de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger. Les idées et recommandations partagées par ces femmes nous ont clairement montré en quoi leur participation était la clef de voûte du progrès.

Mais ne nous y trompons pas : nous avons besoin de processus encore plus inclusifs. Quelques jours seulement après cet événement encourageant, un autre coup d'État a été perpétré au Mali, risquant de compromettre certains des progrès durement acquis jusqu'à présent. Une énorme responsabilité incombe maintenant à ceux qui ont décidé de prendre en charge par la force la transition du Mali.

Que les choses soient claires : nous nous joignons aux appels à la libération immédiate des anciens dirigeants de la transition assignés à résidence ou en détention. Nous attendons du Gouvernement de transition récemment nommé qu'il respecte le calendrier fixé pour la tenue d'une élection présidentielle inclusive, transparente et crédible d'ici mars 2022. Comme le prévoit la Charte de la transition, ni le Président de la transition ni les membres du Gouvernement de transition ne sont éligibles aux élections. La Norvège soutient fermement le rôle joué par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, l'Union africaine et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) dans le suivi de la transition.

En cette période troublée, nous sommes sur le point de renouveler le mandat de la MINUSMA. Outre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, je voudrais mettre en exergue trois autres domaines qui sont prioritaires pour la Norvège.

Premièrement, nous accordons la priorité à la protection des civils, en particulier les enfants. Nous réitérons nos plus sincères condoléances pour les victimes des récentes attaques horribles perpétrées au Burkina Faso et ailleurs dans la région. Comme l'a indiqué le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Wane, nous savons également que plus de 1 300 écoles au Mali demeurent fermées, ce dont pâtissent des centaines de milliers d'enfants. Plus de la moitié de ces fermetures sont dues à des attaques ou à des menaces émanant de groupes armés. Les attaques visant les établissements scolaires ont des conséquences néfastes majeures à long terme sur les enfants et leurs communautés.

Il ne fait aucun doute qu'un accès humanitaire sûr et sans entrave est essentiel pour protéger et aider les personnes dans le besoin, assurer l'éducation des enfants, et prévenir et combattre la violence sexuelle et fondée sur le genre. Nous nous faisons l'écho des propos suivants du Secrétaire général : « Aujourd'hui plus que jamais, le Mali a besoin que ses dirigeants fassent

bloc dans l'intérêt de leur pays et pour l'avenir de leurs enfants » (S/2021/519, par. 91).

Deuxièmement, il faut garantir le respect des droits de la personne et l'application du principe de responsabilité, car ce sont des conditions préalables à l'instauration de la confiance nécessaire pour faire évoluer le Mali en tant que pays.

Nous sommes profondément préoccupés par la détérioration de la situation des droits de la personne, notamment les violations qui auraient été commises par les forces nationales, régionales et internationales. Nous félicitons la MINUSMA des efforts qu'elle déploie pour soutenir les enquêtes sur les allégations de violations des droits de la personne et d'atteintes à ces droits et de violations du droit international humanitaire. Nous demandons aux autorités d'amener les auteurs de ces violations à répondre de leurs actes. À cette fin, la Norvège et la France sont fières de mettre à la disposition de la MINUSMA une équipe de police spécialisée dans le renforcement des capacités.

Nous demandons de nouveau que les recommandations formulées par la Commission d'enquête internationale pour le Mali, un rapport demandé par les parties signataires de l'accord issu du processus d'Alger, fassent l'objet d'un suivi. Une première étape concrète consisterait à organiser une conférence sur l'impunité et la justice pénale équitable, conformément à la dernière recommandation de la Commission. La Norvège est prête à apporter son soutien.

Troisièmement, enfin, nous sommes conscients que les changements climatiques ont des répercussions sur la sécurité, car ils sont responsables de la raréfaction des ressources. Le moment est venu pour le Conseil de sécurité de suivre l'Union africaine et les dirigeants africains et de prendre au sérieux les questions relatives au climat et à la sécurité. Dans le même temps, nous avons conscience que les ressources de la MINUSMA sont limitées. C'est pourquoi nous cherchons des moyens de soutenir financièrement son action concernant le climat et la sécurité.

En conclusion, comme nous le soulignerons également dans la stratégie actualisée de la Norvège pour le Sahel plus tard ce mois-ci, nous souhaitons insister sur le fait que la sécurité dépend du développement inclusif et durable, de la bonne gouvernance et du respect des droits humains de tous les Maliens. Ces derniers méritent que l'accord issu du processus d'Alger soit traduit dans la réalité.

**M<sup>me</sup> Evstigneeva** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Représentant spécial du Secrétaire général, El-Ghassim Wane, de son exposé sur les activités de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et sur la situation dans le pays. Je remercie également M<sup>me</sup> Fatima Maiga de ses observations.

Il est clair que l'amélioration de la situation au Mali, la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, l'élimination du terrorisme et le redressement de la situation socioéconomique dépendent avant tout de la stabilité politique intérieure. Les luttes politiques intestines, qui ont entraîné deux crises graves au cours de l'année écoulée, n'ont guère amélioré la situation.

Nous avons pris acte des assurances données par les nouvelles autorités quant au respect de tous les engagements pris précédemment concernant la période de transition, y compris la tenue d'un référendum constitutionnel et d'élections générales démocratiques dans les délais convenus. Tout dépendra de la poursuite du dialogue entre l'ensemble des parties intéressées en vue de dégager un consensus public dans le pays et de restaurer l'ordre constitutionnel le plus rapidement possible.

Nous sommes convaincus que la stabilisation de la situation dans le pays dépend directement de la stricte application de l'accord issu du processus d'Alger par le Gouvernement de transition et les autres forces politiques. Nous espérons que les échanges constructifs entre les groupes signataires se poursuivront à cet égard. Nous espérons que le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration des ex-combattants et le déploiement de nouvelles unités dans le nord du pays seront accélérés. En outre, il convient de réformer la gouvernance et de créer les conditions propices au relèvement socioéconomique des zones touchées, notamment la Zone de développement des régions du nord. Il faut prendre en compte les intérêts de tous les habitants du pays, en particulier ceux des territoires du nord.

Les conditions de sécurité restent extrêmement difficiles. Les extrémistes continuent de terroriser la population locale et d'attaquer les Forces armées maliennes, les soldats de la paix des Nations Unies et les contingents d'autres forces internationales. Les Forces armées maliennes et les Casques bleus continuent de subir des pertes. Malheureusement, malgré tous les efforts de médiation, les affrontements intercommunautaires

dans le centre du pays se poursuivent sans relâche et sont principalement provoqués par les activités des extrémistes.

La situation dans les territoires frontaliers du Mali, du Niger et du Burkina Faso, où une terrible attaque terroriste contre des civils a récemment été perpétrée, est profondément inquiétante. La Russie se déclare solidaire des Gouvernements et des peuples des pays de la région, dont les citoyens meurent aux mains des terroristes. Nous sommes convaincus que tant les autorités maliennes que les autorités des États voisins prendront des mesures de plus en plus décisives pour éliminer le terrorisme de leurs territoires.

La situation humanitaire est très préoccupante. Le nombre de déplacés et de personnes ayant besoin d'une aide alimentaire a augmenté de façon spectaculaire, ce qui exige une riposte idoine de la part des organisations humanitaires compétentes. Nous devons être conscients que la situation au Mali est d'une importance capitale pour la sécurité de la région. Nous sommes convaincus que les Forces armées maliennes continueront de participer pleinement aux opérations de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) et que les décisions prises par les pays de l'Afrique de l'Ouest en 2020 et 2021 pour intensifier la lutte contre le terrorisme se traduiront par des actions concrètes. La proposition tendant à déployer la Force africaine prépositionnée dans la région du Sahel, faite par la Commission de l'Union africaine, mérite d'être examinée attentivement.

Il est impératif de maintenir une coopération et une coordination étroites entre Bamako et la MINUSMA. Nous nous félicitons de l'assistance fournie par la Mission à la Force conjointe du G5 Sahel, et sommes prêts à examiner les modalités de son expansion. Nous appuyons également les plans d'adaptation de la MINUSMA. Il est clair que ses tâches prioritaires restent de contribuer à rétablir l'ordre constitutionnel, de faciliter la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et de renforcer la sécurité du pays. À cet égard, la présence de la MINUSMA reste essentielle à la poursuite de la stabilisation. En même temps, nous pensons que les Maliens eux-mêmes doivent jouer un rôle prépondérant s'agissant de surmonter les problèmes actuels.

En ce qui concerne le processus de paix au Mali, notre position est fondée depuis toujours sur le principe selon lequel il faut des solutions africaines aux problèmes africains. Dans ce contexte, nous appuyons

les efforts de médiation déployés par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'Union africaine. Nous pensons que, malgré les divergences de vues existantes, il serait irresponsable, dans la situation actuelle, de laisser le pays se débrouiller seul, notamment en réduisant l'aide militaire ou économique. Les enjeux pour la sécurité du Mali et de la région sont trop importants.

Nous réitérons notre volonté de travailler en étroite collaboration avec tous les acteurs internationaux afin de stabiliser la situation au Mali et dans l'ensemble de la région.

**Dame Barbara Woodward** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant spécial du Secrétaire général, El-Ghassim Wane, ainsi que M<sup>me</sup> Maiga de leurs exposés éclairants et de leurs idées.

Premièrement, comme nombre de mes collègues du Conseil, je suis profondément préoccupée par le récent coup d'État perpétré au Mali et par ses conséquences pour le retour à l'ordre constitutionnel, la stabilité du Mali et de l'ensemble de la région, et la capacité des institutions publiques de faire respecter l'état de droit. Je m'associe à d'autres pour déplorer l'attaque perpétrée hier contre la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA).

Par conséquent, le Royaume-Uni appelle les nouvelles autorités de transition à remplir les conditions fixées par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), en particulier à préparer les élections sans retard, à garantir la libération inconditionnelle des personnes encore détenues et à veiller à ce que le reste de la période de transition soit fondé sur le dialogue, la concertation et le compromis.

Comme le Secrétaire général l'indique dans son rapport (S/2021/519), l'ancien Gouvernement a pris des mesures dans la bonne direction en vue de rendre les processus politiques plus inclusifs, et il sera répondu aux besoins et aux aspirations des Maliens grâce à une représentation inclusive au sein du Gouvernement et à une participation active et véritable de tous les groupes de la société, y compris les femmes.

Deuxièmement, nous exhortons les nouvelles autorités de transition à respecter les engagements pris par l'ancien Gouvernement de transition au sujet de la lutte contre l'impunité pour les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits. Nous nous félicitons du jugement et de la condamnation des responsables du meurtre d'un soldat de la paix des Nations Unies,

mais de nombreux autres Maliens attendent encore que justice leur soit rendue. C'est pourquoi nous exhortons les autorités de transition à progresser dans les procès et les poursuites, à mener une enquête exhaustive et transparente sur l'assassinat du Président de la Coordination des mouvements de l'Azawad et à redoubler d'efforts pour protéger les civils.

Troisièmement, nous exhortons les autorités de transition à renouveler leur engagement en faveur de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Les progrès dépendent de la pleine appropriation par toutes les parties signataires et de leur implication dans les processus politiques et décisionnels. Nous appuyons l'appel du Secrétaire général en faveur d'une stratégie axée sur les résultats et centrée sur l'humain pour le centre du pays, une stratégie qui rassemble les réponses en matière de sécurité, de gouvernance et de développement dans le cadre d'une vision globale claire. Le Gouvernement doit s'approprier cette stratégie, et la MINUSMA doit être présente pour appuyer sa mise en œuvre.

La réunion que nous avons organisée avec la France, la Norvège et le Mali le mois dernier sur la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité au Mali a démontré les conséquences et la valeur réelles d'une participation accrue des femmes au processus de paix.

Pour terminer, le Royaume-Uni condamne le coup d'État et est prêt à appuyer les efforts de la CEDEAO et de l'ONU visant à garantir le respect des conditions de la CEDEAO, à progresser vers la tenue des élections et à contribuer à la protection et à la promotion des droits de l'homme et au respect de l'état de droit.

**M. Kakanur** (Inde) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), El-Ghassim Wane, ainsi que M<sup>me</sup> Fatima Maiga, consultante indépendante et membre fondateur et Présidente de la Coalition des femmes leaders nord, sud et centre du Mali, de leurs exposés sur l'évolution récente de la situation au Mali. Nous tenons également à saluer la présence du Représentant permanent du Mali, M. Issa Konfourou, à la séance d'aujourd'hui.

Les événements malheureux survenus au Mali le mois dernier ont permis au Conseil de sécurité de se confronter à la réalité en ce qui concerne la mise

en œuvre de la feuille de route pour la transition. Les interventions répétées de l'armée malienne dans le processus de transition font qu'il est plus difficile d'aller de l'avant. Les désaccords sur la nomination de membres au sein du Gouvernement de transition, qui ont abouti, le 24 mai, à l'arrestation par l'armée de son Président et de son Premier Ministre, montrent clairement la fragilité des rapports entre les parties prenantes maliennes. Les conséquences que ces faits nouveaux pourraient avoir sur le calendrier de la transition sont très préoccupantes.

Nous saluons les actions opportunes menées par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union africaine (UA), qui ont contribué à atténuer la détérioration de la situation politique. Nous avons également pris acte des engagements exprimés par le nouveau Président en ce qui concerne le processus de transition, ainsi que de la nomination du Premier Ministre. Les autorités maliennes doivent rapidement reprendre la mise en œuvre de la feuille de route de la transition et organiser des élections législatives et présidentielle au début de 2022 comme prévu.

La mise en œuvre des principales dispositions de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali reste fondamentale pour instaurer une paix durable au Mali. Nous prenons note à cet égard de la deuxième réunion de la Commission de contrôle qui s'est tenue à Kayes le 29 mars, et saluons la formation d'une coalition en matière de sécurité et de politique entre la Coordination des mouvements de l'Azawad et la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger. Les parties doivent se mettre d'accord, sans plus tarder, sur le déploiement et la mise en place opérationnelle des unités de l'armée reconstituée ; le lancement de la prochaine phase de démobilisation, de désarmement et de réintégration ; la création d'une police territoriale et la réorganisation des territoires. Ce sont les domaines prioritaires qui permettront de faire face à l'insécurité.

La précarité des conditions de sécurité, notamment dans le centre et le nord du Mali, reste très préoccupante. L'absence de l'autorité de l'État a exacerbé la situation. Les attaques menées par Jama'a Nusrat al-Islam wa al-Muslimin et l'État islamique du Grand Sahara contre des civils et des forces internationales se sont multipliées. Il est inquiétant que des activités terroristes se poursuivent sans relâche dans le centre du Mali.

La MINUSMA joue un rôle important dans la stabilisation des conditions de sécurité au Mali grâce à l'appui politique et militaire qu'elle apporte au processus

de paix. Nous saluons les mesures de confiance prises par la Mission, en particulier les accords de paix locaux dans le centre du Mali qui ont contribué à réduire la violence intercommunautaire et à promouvoir la réconciliation. Nous saluons les efforts déployés par les soldats de la paix de la MINUSMA, qui opèrent dans des circonstances complexes et difficiles. Nous prenons également acte des progrès accomplis dans la mise en œuvre du concept d'équipe spéciale mobile visant à renforcer l'unité d'action et de commandement dans toutes les zones d'opérations, ainsi que de l'appui apporté à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel). Nous réaffirmons qu'il faut que le Conseil de sécurité et la communauté internationale appuient plus solidement la Force conjointe du G5 Sahel.

Dans le contexte de l'attaque du camp de la MINUSMA à Aguelhok le 2 avril, nous demandons de nouveau à la MINUSMA de renforcer les mesures visant à assurer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix. Cette attaque récente souligne une fois de plus le besoin urgent de moderniser l'infrastructure de sécurité des camps de soldats de la paix de l'ONU. Nous demandons également au Gouvernement malien de traduire en justice les auteurs d'attaques contre les soldats de la paix de l'ONU. Nous notons avec satisfaction le récent verdict de culpabilité rendu pour le meurtre d'un Casque bleu de la MINUSMA en 2015.

C'est aux Forces de défense et de sécurité maliennes qu'incombe au premier chef la responsabilité de la lutte contre les terroristes et les groupes armés extrémistes. Le rôle des soldats de la paix de la MINUSMA est d'appuyer la mise en œuvre de l'accord de paix et de ses dispositions. Il faut mettre fin à la tendance qui consiste à faire peser sur les Casques bleus des responsabilités qui devraient incomber au premier chef à l'État hôte ou aux organisations internationales compétentes.

Il est préoccupant que les soldats de la paix de la MINUSMA continuent d'être exposés aux menaces posées par les engins explosifs improvisés. La Mission doit renforcer ses ressources pour contrer cette menace. Nous espérons que cette question sera abordée de manière adéquate lors de la discussion sur le renouvellement du mandat de la MINUSMA dans le courant du mois.

Le Mali est actuellement confronté à de graves problèmes politiques et de sécurité. Cette phase délicate requiert l'engagement renouvelé de toutes les parties prenantes au Mali en faveur de l'accord de paix et de sa mise en œuvre, ainsi que l'adhésion à la feuille de

route de la transition. L'appui que continuent d'apporter les partenaires bilatéraux et internationaux au Mali, y compris l'ONU, l'UA et la CEDEAO, est indispensable en ces temps difficiles. L'Inde reste déterminée à aider le Mali à surmonter la crise politique et sécuritaire qu'il traverse.

**M. Dang** (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je souhaite remercier M. El-Ghassim Wane, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), de son exposé détaillé. Je remercie également M<sup>me</sup> Fatima Maiga de nous avoir fait part de ses vues. Nous saluons la participation de l'Ambassadeur Issa Konfourou, Représentant permanent du Mali, à la présente séance.

Le Viet Nam suit de près la situation au Mali, et nous exprimons nos préoccupations quant aux récents événements qui menacent la transition, déstabilisent davantage le pays et entravent la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali de 2015. Nous appelons toutes les parties prenantes à faire preuve de retenue et à régler les différends par le dialogue et la consultation. Nous soulignons la nécessité d'assurer la pleine mise en œuvre de la transition, qui sert les intérêts à long terme du peuple malien. Personne ne doit se soustraire à ses engagements et à ses obligations en vertu de l'accord de paix. Nous appuyons les efforts régionaux, notamment ceux menés par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union africaine, pour aider à stabiliser la situation et à faire avancer le processus de transition au Mali.

En ce qui concerne la sécurité, nous sommes très préoccupés par la détérioration persistante de la situation, notamment dans le centre et le nord du Mali. Les attentats terroristes, les extrémistes violents et les conflits intercommunautaires meurtriers font de plus en plus de victimes et menacent les moyens de subsistance de millions de Maliens. La présence limitée de l'autorité de l'État en dehors des régions du centre reste préoccupante. Pour remédier à ces problèmes de sécurité, nous appelons à redoubler d'efforts en faveur de la réconciliation nationale, de l'extension de l'autorité de l'État et des services publics, et de l'amélioration de la sécurité dans le nord et le centre du Mali.

Sur le plan humanitaire, le pays est confronté à d'énormes défis, notamment l'insécurité alimentaire, les effets néfastes des changements climatiques, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et la propagation de l'extrémisme violent et du terrorisme.

Au moins 5,9 millions de personnes ont besoin d'aide, tandis que près de 350 000 autres, dont des femmes et des enfants, ont été déplacées. On estime que plus de 1,3 million de personnes seront exposées à l'insécurité alimentaire en 2021, soit une augmentation de 36 % par rapport à novembre 2020. Nous insistons donc sur la nécessité d'assurer un acheminement sûr et sans heurts de l'aide humanitaire au Mali et de garantir l'accès aux services de base pour les personnes dans le besoin. Le Gouvernement de transition et les autres parties prenantes doivent respecter leurs obligations en vertu du droit international humanitaire et protéger les civils, en particulier les femmes et les enfants.

La MINUSMA s'est avérée essentielle dans le maintien de la paix et de la sécurité dans le pays. La Mission a également apporté un soutien logistique important à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel afin de lutter contre le terrorisme dans le Sahel. Il convient toutefois de noter que la MINUSMA est déployée dans un environnement complexe et dangereux. La perte de soldats de la paix au cours des derniers mois à la suite d'attaques montre qu'il est urgent de prendre des mesures supplémentaires pour assurer la sécurité des soldats de la paix.

Nous nous joignons aux autres États Membres pour condamner les attaques contre les civils, les forces de sécurité et les soldats de la paix des Nations Unies, et pour exprimer nos condoléances aux familles des personnes qui ont perdu la vie dans de récentes attaques. Ces attaques sont inacceptables et leurs auteurs doivent être traduits en justice. Il est également crucial que la MINUSMA dispose de matériel et de ressources adéquats pour remplir son mandat. À cet égard, nous appuyons la recommandation du Secrétaire général tendant à ce que le mandat de la MINUSMA soit prorogé d'un an, en maintenant les effectifs militaires et effectifs de police autorisés à leur niveau actuel.

Enfin, nous plaidons en faveur d'une approche globale pour relever les défis d'ordre sécuritaire et humanitaire et en matière de développement socioéconomique au Mali, avec des mesures pour lutter contre les effets des changements climatiques.

Nous saluons les efforts inlassables du Représentant spécial Wane et de son équipe dans leur engagement en faveur de la paix et de la stabilité dans le pays. Nous réitérons notre appui à l'assistance de l'ONU et de la communauté internationale, en particulier la CEDEAO, pour promouvoir la mise en œuvre de la transition et l'instauration de la stabilité au Mali.

Nous réaffirmons également notre appui à l'unité, à la souveraineté, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale du Mali.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'Estonie.

Je tiens à remercier les intervenants de leurs exposés détaillés et de leurs observations sur les récents événements survenus au Mali. Je tiens également à exprimer l'appui total de l'Estonie à l'action de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et au renouvellement prochain de son mandat.

Les bouleversements politiques au Mali sont extrêmement préoccupants. L'Estonie condamne la démission forcée du Président et du Premier Ministre civils de la transition. Nous prenons acte que le nouveau Premier Ministre civil a formé un Gouvernement au cours du week-end, et nous appelons les dirigeants du pays à accorder toute leur attention à la fragilité de la situation en matière de sécurité. Le week-end dernier, une nouvelle attaque dans le nord du pays a fait deux morts parmi les soldats. La transition dirigée par des civils doit se poursuivre conformément à la feuille de route de la transition afin que des élections puissent avoir lieu en février 2022. Nous saluons la détermination des organisations régionales, en particulier l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, à contribuer à la transition politique au Mali.

L'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger demeure le socle du processus de paix au Mali. Si nous notons avec satisfaction que le Comité de suivi de l'Accord a tenu des réunions régulières, nous encourageons vivement les parties à s'engager à prendre des mesures concrètes pour accélérer la très lente mise en œuvre de l'Accord. Des progrès supplémentaires sont nécessaires s'agissant du redéploiement et de l'utilisation effective des unités reconstituées de l'armée et de la sécurisation de la présence et des services de l'État dans le nord du Mali. Il importe également de noter que tous ceux qui font obstacle au processus de paix soient contraints de répondre de leurs actes.

Il est de la plus haute importance de préparer les élections de manière inclusive dans le cadre d'un processus clair et transparent. À cet égard, nous soulignons l'importance de renforcer le rôle des femmes dans tous les processus politiques. M<sup>me</sup> Maiga, que nous

sommes heureux d'accueillir au Conseil, a fortement plaidé en ce sens dans son exposé. Nous nous félicitons de la représentation accrue des femmes au sein du Comité de suivi de l'Accord et appelons les parties à l'Accord pour la paix à augmenter la représentation des femmes dans les sous-comités et autres mécanismes de mise en œuvre de l'Accord.

Afin d'améliorer les conditions de sécurité qui continuent d'être désastreuses, en particulier dans le centre du pays, le Gouvernement malien doit adopter une approche stratégique claire et complète. Les efforts menés par les acteurs régionaux et internationaux pour instaurer la stabilité au Mali sont essentiels, mais, en fin de compte, ces derniers ont pour rôle d'appuyer les initiatives du Gouvernement. Il faut donc que les autorités maliennes prennent davantage en main le rétablissement de la présence de l'État dans tout le pays, notamment au niveau de la justice et de la police. Cela permettra de reprendre le contrôle tant nécessaire des régions aux mains des groupes armés et des éléments extrémistes et de s'attaquer aux causes profondes de l'instabilité.

L'Estonie reste préoccupée par la détérioration de la situation de la population civile et par la multiplication rapide des violations des droits de la personne et des atteintes à ces droits. Il est inacceptable que des terroristes et des groupes armés locaux prennent délibérément pour cible la population civile ainsi que les forces de sécurité nationales et internationales. Tout doit être mis en œuvre pour empêcher cette violence de se propager davantage.

La lutte contre l'impunité est un élément essentiel de la lutte contre les violations des droits de la personne et les atteintes à ces droits. La condamnation d'un individu impliqué dans deux attaques perpétrées contre le personnel de la MINUSMA en 2015 est encourageante. Néanmoins, les violations et atteintes massives commises dans le centre et le nord du Mali se poursuivent et, malheureusement, ne cessent de se multiplier, les plus vulnérables parmi la population civile, notamment les femmes et les enfants, payant le plus lourd tribut. Nous exhortons avec force les autorités maliennes à mener à bien toutes les enquêtes annoncées. Le seul moyen de parvenir à une paix durable est de prendre des mesures concrètes pour briser le cycle de l'impunité, et de veiller à ce que tous les auteurs de violations des droits de la personne et d'atteintes à ces droits, ainsi que de violations du droit international humanitaire, soient traduits en justice.

Enfin, l'Estonie reste préoccupée par la situation humanitaire au Mali. Il est essentiel que l'accès aux écoles et aux autres services essentiels de l'État soit garanti en toute sécurité. En outre, la prise en compte des effets préjudiciables des changements climatiques est un élément important pour lutter contre les causes profondes de l'instabilité au Mali et dans l'ensemble de la région du Sahel.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant du Mali.

**M. Konfourou** (Mali) : Je voudrais commencer par vous adresser, Monsieur le Président, les chaleureuses félicitations du Mali pour cette deuxième présidence estonienne du Conseil de sécurité et dire notre haute appréciation à la délégation chinoise pour le travail remarquable accompli le mois passé. Qu'il me soit également permis de réitérer la profonde gratitude du peuple et des autorités de la transition du Mali au Conseil de sécurité, mais aussi au Secrétaire général António Guterres, pour les efforts inlassables et inestimables en faveur de la paix et de la stabilité au Mali et au Sahel.

Le Gouvernement malien prend note du rapport du Secrétaire général sous examen (S/2021/519), et je voudrais remercier M. El-Ghassim Wane, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali, pour sa fidèle présentation et pour sa mise à jour des derniers développements intervenus au Mali depuis la publication du rapport. Je remercie également ma sœur, Fatima Maiga, pour sa brillante et pertinente communication.

Je prends bonne note des observations qui viennent d'être formulées à l'endroit du Mali. Je puis assurer aux membres du Conseil que certaines de leurs demandes ont déjà reçu des débuts d'exécution dans mon pays et que les efforts vont se poursuivre pour la prise en charge de beaucoup d'observations formulées. Je voudrais à présent faire quelques observations sur le rapport au nom du Gouvernement malien. Comme le rapport le mentionne si bien, la période sous examen a été marquée par des tensions sociopolitiques ayant conduit aux événements du 24 mai marqués notamment par la démission du Président et du Premier Ministre de la transition.

Suite à ces développements, la Cour constitutionnelle du Mali, dans un arrêt en date du 28 mai, a constaté la vacance de la présidence et

consacré le colonel Assimi Goïta en qualité de Président de la transition et Chef de l'État. Aussitôt après cette proclamation, le Président de la transition a engagé des concertations avec l'ensemble des forces vives de la nation malienne, notamment la classe politique, la société civile, les chefs traditionnels et religieux et les signataires de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, afin de procéder à une évaluation sans complaisance de la situation actuelle du pays et de dégager les voies et moyens d'un retour rapide à l'ordre constitutionnel.

Le colonel Assimi Goïta a prêté serment le 7 juin devant la Cour suprême du Mali en qualité de Président de la transition. Le même jour, il a procédé à la nomination d'un premier ministre civil, en la personne du docteur Choguel Kokalla Maïga, qui a formé un gouvernement de large ouverture, dans lequel figurent notamment les représentants des mouvements signataires de l'Accord, dont six femmes, soit 22 % sur les 30 % exigés par notre législation nationale, pour conduire les actions prioritaires de la transition.

Au nombre de ces priorités, le Gouvernement s'attellera à l'amélioration de la sécurité, en vue notamment d'un retour de l'administration dans les zones les plus affectées par la crise, de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation, des réformes politiques et institutionnelles, de l'organisation d'élections libres, transparentes et crédibles, et de la fin de l'impunité.

C'est le lieu pour moi de remercier les chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest pour leur soutien constant à l'endroit du Mali et de son peuple. Je n'oublie pas ici l'Union africaine et l'ensemble des partenaires, bilatéraux comme multilatéraux, de notre pays. Je souhaite leur réaffirmer ici que les autorités de la transition restent déterminées à honorer l'ensemble des engagements internationaux du Mali. À cet égard, je voudrais souligner les assurances données par le Président de la transition, lors de sa rencontre avec les mouvements signataires, sur sa volonté de poursuivre la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger. D'ailleurs, les membres du Conseil auront remarqué que malgré les défis sociopolitiques ci-dessus évoqués, le processus accéléré de désarmement, de démobilisation et de réintégration a enregistré l'intégration, le 30 avril, de 422 ex-combattants dans les rangs des forces de défense et de sécurité maliennes reconstituées.

Dans la même veine, le Président de la transition s'est engagé à organiser, dans les délais impartis, des élections crédibles, justes et transparentes en vue d'un retour à l'ordre constitutionnel. Par ailleurs, s'agissant de la situation des droits de l'homme, je voudrais souligner que le respect des droits humains en général et des droits de l'homme en particulier est inscrit parmi les priorités du Gouvernement. L'État malien est conscient de sa responsabilité première de protéger les personnes et leurs biens. À cet égard, le Gouvernement est résolument engagé à poursuivre devant la justice les auteurs des violations des droits humains. Aussi, nous continuerons d'œuvrer pour une amélioration très sensible de la situation sécuritaire et humanitaire dans les régions du nord et du centre du Mali. Il n'a pas échappé aux membres du Conseil que, dans le nouveau Gouvernement, un ministre est en charge des réfugiés et des déplacés.

La réussite de la transition est la responsabilité principale des Maliennes et des Maliens. Je viens de donner au Conseil les gages de l'engagement des autorités de la transition à exécuter, dans les échéances prévues, les actions prioritaires convenues. Cependant, je dois dire avec force que la réussite de la transition au Mali requiert également un soutien international plus accru. La crise au Mali est complexe et profonde ; les fondements mêmes de l'État sont menacés. C'est donc le lieu pour moi d'attirer l'attention de la communauté internationale sur les conséquences de certaines mesures prises à la suite des événements du 24 mai 2021 qui comportent le risque d'annihiler les fragiles équilibres et les fragiles acquis jusqu'ici enregistrés dans les conditions que les membres du Conseil connaissent, non seulement dans la mise en œuvre de l'Accord, mais aussi dans la lutte contre le terrorisme. Or, la remise en question de ces progrès, difficilement obtenus, pourrait aggraver davantage l'instabilité au Mali et dans l'ensemble des pays de la région.

Le Mali a donc besoin de soutien et de solidarité de ses partenaires bilatéraux et multilatéraux. Il aurait bien voulu se passer de sanctions dans le contexte actuel. C'est pourquoi je voudrais demander, ici, la compréhension de nos partenaires et solliciter la levée des sanctions qui frappent un pays déjà fragilisé par plusieurs années de crise politique, sécuritaire, économique, et humanitaire.

Sur le plan régional, les attaques terroristes, criminelles et indiscriminées, particulièrement meurtrières ces derniers moments, sont devenues, hélas, le lot quotidien de nos populations civiles et de

nos forces – les forces nationales comme les forces internationales. La dernière tuerie de masse au Burkina Faso, le 4 juin 2021, est venue nous rappeler l'urgence de renforcer la coordination de nos actions communes dans la lutte contre le terrorisme et l'insécurité grandissante dans notre espace commun.

C'est tout le sens de notre engagement dans la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel). Et c'est aussi tout le sens de notre appel au Conseil de sécurité pour un mandat adapté et robuste, sous le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, et un financement prévisible et pérenne de la Force conjointe du G5 Sahel, y compris à travers les Nations Unies. C'est enfin tout le sens de notre demande de création d'un Bureau d'appui des Nations Unies en faveur de la Force conjointe du G5 Sahel.

Au moment où le Conseil s'apprête à examiner la question du renouvellement du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), je souhaite lui dire que cette mission au Mali continue de jouer un rôle très important dans la protection des populations civiles, dans l'appui à la transition et dans l'appui au rétablissement de l'autorité de l'État du Mali sur l'ensemble de son territoire, y compris à travers la mise en œuvre de

l'Accord. C'est la raison pour laquelle le Mali appuie fortement les recommandations du Secrétaire général visant la prorogation du mandat de la MINUSMA pour une année supplémentaire.

C'est le lieu, pour moi, de rendre un vibrant hommage au personnel de la MINUSMA pour le soutien considérable aux efforts du Gouvernement dans le processus de stabilisation du Mali, dans un contexte que je sais particulièrement difficile, et souvent périlleux. De la même manière, je voudrais rendre un vibrant hommage à toutes les victimes de la crise malienne, civiles comme militaires, étrangères comme maliennes, tombées au champ d'honneur dans notre pays.

Pour terminer, je réitère la gratitude du Gouvernement et du peuple du Mali à la force française Barkhane, aux pays contributeurs de la MINUSMA et à tous les partenaires, bilatéraux comme multilatéraux, pour leur accompagnement constant en vue du règlement durable et définitif de la crise malienne.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je vais maintenant lever la séance afin que le Conseil puisse poursuivre l'examen de la question dans le cadre de consultations à huis clos.

*La séance est levée à 11 h 55.*